

# Protégeons nos chemins

ACTION  
ASPAS

**Non à l'urbanisation de nos campagnes !**



*Chemins asphaltés, campagnes défigurées,  
nature dénaturée... Stop au suraménagement !*



Association pour la Protection  
des Animaux Sauvages



# Voies "vertes" : non à une nature dénaturée !



Voie "verte" d'Annecy (74)



... et aménagements touristiques en périphérie

**La France tout comme de nombreux pays européens, orchestre depuis quelques années, la destruction de nos chemins et le suraménagement de nos campagnes.**

Sous prétexte de développer les transports doux et le tourisme vert, nos élus urbanisent nos paysages ruraux et l'asphalte envahit nos chemins. Ces voies dites "vertes" doivent répondre à plusieurs critères :

- être impérativement en site propre (interdit à tout véhicule motorisé)
- être larges de 3 mètres, dotées d'une pente inférieure à 3 % afin d'être accessibles à tous les usagers.

Ces voies sont ouvertes aux piétons, cyclistes, rollers, personnes à mobilité réduite... En revanche, les cavaliers sont souvent exclus de ces sentiers ! Aujourd'hui, il existe environ 10 800 km de voies "vertes" et de véloroutes en France et 20 000 km de ces voies sillonneront le pays dans les années qui viennent.



Voie "verte" de Cluny (21)

Ce projet ambitieux, qui peut paraître intéressant au premier abord, résulte de l'obsession des aménageurs technocrates. Car il n'est pas question ici d'aménager et d'entretenir sobrement notre patrimoine vicinal. Non ! On asphalté, on sursécurise, on suraménage !

**C'est contre ce bétonnage outrancier et inutile de la nature que l'ASPAS et le collectif "Protégeons nos chemins !" s'élèvent aujourd'hui.**

## Toujours plus de "confort", toujours moins de nature !

En 2011, on comptait 250 voies "vertes", soit 10 800 km de chemins aménagés et sécurisés dont plus de 60 % sont asphaltés.

Et la nature ? Outre les travaux requis pour la création d'une voie verte (creusement, arrachage des haies, comblement des fossés,...) qui nuisent à l'équilibre de la biodiversité, il faut savoir que la surfréquentation porte également atteinte à la tranquillité de la faune sauvage déjà reclue dans des espaces de plus en plus restreints.

## Un projet coûteux

**1 km de voie "verte" coûte en moyenne 40 000 euros.** La création de **10 000 km** de voies "vertes" en France s'élèverait donc à **400 millions d'euros**, le double du budget attribué à la protection de la biodiversité et des milieux par le Ministère de l'Écologie.

Pourquoi un projet aussi coûteux est-il soutenu par l'Europe, l'État et les collectivités, alors qu'il y a si peu de budgets consacrés au développement des réseaux de transport en commun, du covoiturage... des enjeux écologiques vitaux ?

### On ne peut pas aller partout !

Certains modes de déplacements ne se prêtent pas à tous les terrains. Doit-on pour autant adapter les terrains aux vélos ou aux rollers ?

Il y a déjà trop de routes et d'autoroutes, évitons de multiplier les nuisances en asphaltant les chemins !

*"Il y a donc des cultures qui font l'apartheid de la nature, qui ne la supportent pas, qui ont besoin de s'en séparer, de la dominer. Il y en a d'autres qui, sans renoncer à modifier le milieu, ont choisi la coopération, l'équilibre. Les premières sont fières de leurs terres nues et infinies. Les deuxièmes sont attachées sentimentalement à leurs chemins et à leurs bois. Ce sont les premières qui sont en train de gagner."*  
François Terrasson, "La Peur de la Nature", Éd. Sang de la Terre.



Dégradation naturelle d'un aménagement irréfléchi de voie "verte", à Crest (26).



## Une nature contrôlée, labellisée, pasteurisée

Le suraménagement de la nature entraîne un phénomène de surfréquentation soi-disant bénéfique aux petits commerces des villages traversés, mais au mépris de l'écologie.

Plus un lieu est aménagé, plus il attire de monde et plus il attire de monde, plus il est aménagé. Après le passage de l'asphalteuse, certains réclament déjà des cabanons de locations de vélos, de rollers, des toilettes, des stations de gonflage de pneus, des lampadaires...

## Des aménagements en contradiction avec les objectifs annoncés :

Si l'objectif des voies "vertes" avait été la promotion des transports doux, la décongestion des villes et la réduction de la pollution (comme cela est annoncé), alors elles auraient été préférentiellement aménagées en zone urbaine. Or, 70 % des voies "vertes" françaises sont aujourd'hui en campagne.

Les aménageurs justifient l'asphaltage en prétextant l'accessibilité des voies vertes pour les rollers et les personnes à mobilité réduite.



Un sondage effectué par l'ASPAS en partenariat avec l'Association des Paralysés de France a montré que les personnes handicapées ne sont pas systématiquement favorables à la destruction de la nature pour leur en faciliter l'accès. Leurs revendications portent davantage sur l'aménagement des infrastructures urbaines.



*Ci-contre : La joëtte permet aux personnes handicapées de se déplacer sur tous les terrains et de découvrir ainsi la nature, de l'Himalaya aux bords de mer...*

# Ce que demande l'ASPAS et le collectif :

## Laissez la campagne tranquille, verdissez les villes !

La campagne n'est interdite à personne, et les amateurs de tranquillité ont tout loisir d'en bénéficier.

Ces aménagements très coûteux pour le contribuable, sont non seulement destructeurs mais aberrants : on dénature le charme que justement, l'on était censé trouver !

Si l'on voulait préserver la verdure, on n'irait pas l'arracher là où elle subsiste, mais on la réintroduirait là où elle manque. C'est-à-dire dans toutes les zones grises des villes et de leurs banlieues, là où réside la majorité de la population.

Nous demandons donc :

### ► De vraies voies vertes

Ces subventions pourraient permettre de préserver la nature en ville et de proposer ainsi des promenades offrant un peu de liberté et de "sauvagerie" à une population qui n'y a pas accès en aménageant des voies naturelles en zones urbaines.

Nous demandons également une réhabilitation douce et traditionnelle des chemins de campagne, décidée en présence de naturalistes et respectueuse de la flore et de la faune sauvages.



*Un chemin piétonnier à Villeneuve d'Ascq (59).*

Cette ville s'est engagée à préserver la nature en pratiquant la «gestion différenciée» des espaces verts. Pas de gazon mais des prairies fleuries, pas de pesticides mais des bactéries naturelles... Le fauchage est limité et tardif, et la création de véritables corridors biologiques ont permis à différentes espèces (fleurs, insectes, oiseaux, chauve-souris...) de recoloniser cette ville «verte».

### ► Davantage de pistes cyclables en ville

Si l'on veut réellement réduire la pollution des villes et lutter contre le "tout voiture", il faudrait commencer par **développer les réseaux urbains de pistes cyclables** et non dépenser des millions d'euros pour asphaltier et asphyxier le charme de nos terroirs.

# AgISSEz pour protéger nos chemins

- ▶ **Téléchargez, signez et diffusez la pétition** pour la protection des chemins en France.
- ▶ **Envoyez les 2 cartes détachables** à votre Conseil Régional et à l'ASPAS.
- ▶ **Écrivez également** au Conseil Général de votre département ainsi qu'au ministère de l'Écologie pour demander la suspension des projets d'aménagement de voies «vertes».
- ▶ **Adressez à l'ASPAS** des articles de presse relatifs aux voies «vertes» (avec nom et date du journal).

▶ **Soutenez le Collectif pour la défense de nos chemins.** Associations partenaires : Paysages de France, Aves France, FRAPNA LOIRE, CDTE 41, CDTE 44, ACARS, Journal «La Décroissance»...



Toute association souhaitant rejoindre notre collectif peut contacter l'ASPAS au 04 75 25 10 00 ou par mail à : [info@aspas-nature.org](mailto:info@aspas-nature.org)



**L'Association pour la Protection des Animaux Sauvages** lutte pour la protection de la nature dite «banale». Pour cela, elle mène des actions de sensibilisation ainsi que des actions juridiques.

*L'ASPAS agit en totale indépendance, sans aucune subvention publique, pour la protection des animaux sauvages, la préservation du patrimoine naturel, et la défense des usagers de la nature.*

Protégeons nos chemins, une campagne ASPAS dans le cadre de l'action «J'aime la nature sur les bords» organisée par :



**ASPAS** - BP 505 - 26401 Crest Cedex - Tél. 04 75 25 10 00  
[info@aspas-nature.org](mailto:info@aspas-nature.org) - [www.aspas-nature.org](http://www.aspas-nature.org)



**LPO** - Fonderies Royales - 8 rue du Dr Pujos - BP90263 - 17305 Rochefort Cedex  
Tél. 05 46 82 12 34 - [lpo@lpo.fr](mailto:lpo@lpo.fr) - [www.lpo.fr](http://www.lpo.fr)



**Fédération des clubs CPN** - La maison des CPN - 8 rue de l'église  
08240 Boult-aux-Bois - Tél. 03 24 30 21 90 - [info@fcpn.org](mailto:info@fcpn.org) - [www.fcpn.org](http://www.fcpn.org)

# Protégeons nos chemins !

**À l'attention de M. Le Président du Conseil Régional,**

*Informés de votre projet d'aménagement de voies «vertes», nous tenions à vous faire part de notre vive opposition à votre démarche politique d'urbanisation des campagnes.*

*Si en tant qu'usagers de la nature, nous vous encourageons sincèrement dans votre démarche de développement des transports doux par la création de pistes cyclables en zones urbaines, nous ne voulons pas voir nos chemins suraménagés, sursécurisés et asphaltés au nom du «développement durable». N'importez pas la ville à la campagne !*

*Entretenir écologiquement les sentiers permet une cohabitation harmonieuse entre les usagers et la nature et le développement d'un tourisme vert respectueux et respectable.*

*Les coûts d'entretien n'en seront que plus modestes. Et sur ce point, nombre de contribuables nous soutiennent.*

*Nous espérons que vous tiendrez compte, lors de vos prochaines décisions, de notre opinion largement partagée. Nous comptons sur vous, pour le respect de notre patrimoine naturel.*

## EXPÉDITEUR

Nom, prénom : .....

Adresse : .....

Signature :

ASPAS - BP 505 - 26401 CREST Cedex - [www.aspas-nature.org](http://www.aspas-nature.org)

# Protégeons nos chemins !

**Renvoyer cette carte est indispensable pour évaluer l'impact de la campagne**

J'ai adressé une carte postale au président de mon Conseil Régional

Je souhaite recevoir le dossier complet pour le prix de 5 € et je recevrai gratuitement 5 exemplaires du dépliant.

Soucieux de l'indépendance totale de l'ASPAS, je souhaite participer aux frais engagés, je fais un don de ..... €

Au total, je verse ..... € à l'ordre de l'ASPAS

## EXPÉDITEUR

Nom, prénom : .....

Adresse : .....

Signature :

## Écrivez au président de votre région :

ALSACE - 35, av. de la Paix - BP 1006 - 67070 Strasbourg Cedex • AQUITAINE - 14, rue François de Sourdis - 33077 Bordeaux • AUVERGNE 13-15, av. de Fontmaure - BP 60 - 63402 Chamalières Cedex • BOURGOGNE - 17, bd de la Trémouille - BP 1602 - 21035 Dijon Cedex • BRETAGNE - 283, av. Patton - CS 21101 - 35 711 Rennes Cedex 7 • CENTRE - 9, rue Saint-Pierre Lentin - 45041 Orléans Cedex 1 • CHAMPAGNE-ARDENNE - 5, rue de Jéricho - 51037 Châlons-en-Champagne • CORSE - 22, cours Grandval - BP 215 - 20187 Ajaccio Cedex 1 • FRANCHE-COMTÉ - 4, square Castan - 25031 Besançon Cedex • GUADELOUPE - av. Paul Lacavé - Petit-Paris - 97100 Basse-Terre • GUYANE - 66, av. de Gaulle - BP 7025 - 97307 Cayenne Cedex • ILE-DE-FRANCE - 33, rue Barbet de Jouy - 75007 Paris • LANGUEDOC-ROUSSILLON - 201, av. de la Pompignane - 34064 Montpellier Cedex 2 • LIMOUSIN - 27, bd e la Cordere - 87031 Limoges Cedex • LORRAINE - Pl Gabriel Hocquard - BP 81004 - 57036 Metz Cedex 1 • MARTINIQUE - rue Gaston Delferre - BP 601 - 97200 Fort-de-France • MIDI-PYRÉNÉES - 22, av. du Maréchal Juin - 31406 Toulouse Cedex 4 • NORD-PAS-DE-CALAIS - Centre Rihour - 59555 Lille Cedex • BASSE-NORMANDIE - Abbaye-aux-Dames - Pl. de la Reine Mathilde - BP 523 - 14035 CAEN Cedex • HAUTE-NORMANDIE - 25, bd Gambetta - BP 1129 - 76174 Rouen Cedex • PAYS-DE-LOIRE - 1, rue de la Loire - 44966 Nantes Cedex 9 • PICARDIE - 11, mail Albert 1er - BP 2616 - 80026 Amiens Cedex 1 • POITOU-CHARENTES - 15, rue de l'Ancienne Comédie - BP 575 - 86021 Poitiers Cedex • PACA - 27, pl Jules Guesde - 13481 Marseille Cedex 20 • LA RÉUNION - av. René Cassin-Moufia - BP 7190 - 97719 Saint-Denis Cedex 9 • RHÔNE-ALPES - 78, rte de Paris - BP 19 - 69751 Charbonnières-les-Bains Cedex

*Affranchir  
au tarif en  
vigueur*

**Mme ou M. LE PRÉSIDENT DE LA RÉGION**

.....

.....

.....

*Affranchir  
au tarif en  
vigueur*

**ASPAS**

**BP 505**

**26401 CREST Cedex**